

2024/48

VILLE DE RANTIGNY
Département de l'Oise
Arrondissement de Clermont
Canton de Clermont

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal
Objet de la délibération

Position de la commune de Rantigny sur le projet de retrait de la commune de Monchy-Saint-Éloi de la
Communauté de Communes du Liancourtois - la Vallée dorée

L'an deux mil vingt-quatre le vendredi 13 décembre à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué le vendredi 6 décembre 2024, s'est réuni en séance publique en mairie, sous la présidence de Monsieur Dominique DELION, Maire de Rantigny.

Etaient présents : Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoint au maire, Marie DUHAMEL, Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Franck CALENDRIER, Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Etaient absents excusés : Christophe PECHEUR, Sandrine DUFOUR (procuration à Catherine TAMPERE), Jean Marc FEVRIER, Alexandre DUBAR (procuration à Claudine DEALET), Sophie JUPIN, Sandra ELISABETH (procuration à Nadine LOZANO), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Ludovic VINET, Christine PORQUET, Benjamin PIRES.

La commune de Monchy-Saint-Eloi a fait part lors sa séance du 23 mai 2024 de sa volonté d'adhésion à la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO). Le Conseil communautaire de l'ACSO a par une délibération en date du 27 juin 2024 accepté l'adhésion de la commune de Monchy Saint Eloi dans son périmètre.

Le 16 septembre 2024 le conseil communautaire de la Communauté de communes du Liancourtois-Vallée Dorée a présenté les conclusions d'une étude relative aux conséquences du retrait de la commune de Monchy-Saint-Eloi de son périmètre. Le conseil communautaire a par ailleurs réaffirmé son opposition à ce retrait.

Selon l'article L5211-19 du code général des collectivités territoriales :

« Une commune peut se retirer de l'établissement public de coopération intercommunale ... avec le consentement de l'organe délibérant de l'établissement (...)

Le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux exprimé dans les conditions de majorité requises pour la création de l'établissement. Le conseil municipal de chaque commune membre dispose

d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut de délibération dans ce délai défavorable (...)

La décision de retrait est prise par le ou les représentants de l'Etat dans le ou les départements concernés (...).

Les conseils municipaux des communes de la CCLVD sont donc appelés à se prononcer sur ce retrait.

L'accord des communes au retrait sera réputé favorable s'il est obtenu à la majorité qualifiée :

- des deux tiers des conseils municipaux, représentant plus de la moitié de la population ;
- ou de la moitié des conseils municipaux, représentant les deux tiers de la population.

Considérant qu'à ce stade, au vu des études présentées dont les résultats sont en partie contradictoires,

Considérant l'impossibilité de mesurer avec précision les impacts sur les services et budgets associés « eau et assainissement » et DED (Département Environnement Déchets),

Considérant le risque de mettre en difficulté la CCLVD par une décision précipitée,

Le Maire propose d'adopter la position suivante :

- La commune de Rantigny s'oppose au retrait de la commune de Monchy-Saint-Eloi de la Communauté de communes du Liancourtois-Vallée dorée.

Le rapport est adopté

Nombre de conseillers en exercice :	22
Nombre de conseillers présents :	12
Votes contre	0
Abstention	0
Votes pour	16

Dominique DELION, Maire, Patrick DAVENNE, Nadine LOZANO, Quentin DELION, Catherine TAMPERE, Adjoints au maire, Marie DUHAMEL, Sandrine DUFOUR (procuration à Catherine TAMPERE), Laurence BOURGUIGNON, Sandra LEROY, Alexandre DUBAR (procuration à Claudine DEALET), Franck CALENDRIER, Sandra ELISABETH (procuration à Nadine LOZANO), Djillali AISSAOUI (procuration à Laurence BOURGUIGNON), Claudine DEALET, Christian PETIT, Denise ORGET, Conseillers municipaux.

Fait les jour, mois et an susdit

Ont signé le registre les membres présents

Pour extrait conforme

Rantigny, le 16 décembre 2024



Le Maire,

Dominique DELION